



## MANAGEMENT DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Identifier les responsabilités civiles et pénales inhérentes à un chantier, les obligations en matière d'hygiène et de sécurité, les différents intervenants institutionnels du BTP, les différentes réglementations applicables au regard du Code du Travail, les contenus d'un PGC, PPSPS, Document Unique, Plan de Prévention et du Protocole Sécurité,

Elaborer et rédiger le PPSPS et le Plan de prévention,

Intégrer les obligations en matière d'hygiène et de sécurité et être rigoureux dans l'application,

Créer des réflexes de bon sens et agir sur les comportements

### PREREQUIS

Pas de prérequis particulier

### PUBLIC

Salarié encadrant une équipe de chantier ou cadre ayant une délégation de pouvoir

### METHODE ET ORGANISATION

Cette formation est basée sur un ensemble de méthodes et de techniques pragmatiques.

La formation laissera une zone importante à l'échange entre participants ; chacun d'entre eux se verra remettre un livret de formation.

### DUREE

2 jours (14 heures) - 10 stagiaires maxi par session

### PROGRAMME

Les organismes institutionnels dans le BTP

Les obligations du maître d'ouvrage, du chef d'établissement et des entreprises

Les responsabilités civiles et pénales

Les obligations prévues dans un PGC ou un Plan de Prévention, les risques prévisibles sur un chantier, les mesures de prévention, le PPSPS ou la notice de sécurité, le Document Unique, les délégations de pouvoir

L'accueil et la formation du personnel de l'entreprise, des sous-traitants et des intérimaires

La mise en place d'un système préventif en matière d'hygiène et de sécurité

### PLANNING

Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site Internet [www.guards-conseil-formation.com](http://www.guards-conseil-formation.com) sur la page « Planning ».